

Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) surfaciennes

France métropolitaine hors Corse

Notice d'information du territoire « Reculées de la Haute Seille » Campagne 2023

Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) constituent un des outils majeurs de l'architecture environnementale de la politique agricole commune (PAC) pour :

- Accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des enjeux environnementaux identifiés à l'échelle des territoires ;
- Maintenir des pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses.

Les MAEC concourent ainsi pleinement à l'accompagnement des systèmes d'exploitation dans la voie de la performance économique, environnementale et sociale et dans leur projet de transition agro-écologique.

Cette notice présente l'ensemble des MAEC proposées sur le territoire « Reculées de la Haute Seille » au titre de la campagne PAC 2023. **Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAEC.**

En complément, vous pouvez consulter la notice nationale d'information sur les MAEC et les aides à l'agriculture biologique pour la programmation PAC 2023-2027, disponible sous Télépac¹.

Les bénéficiaires de MAEC doivent respecter, comme pour les autres aides de la PAC, les exigences de la conditionnalité présentées et expliquées dans les différentes fiches conditionnalité qui sont à votre disposition sous Télépac.

¹ <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

1 PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE « RECLÉES DE LA HAUTE SEILLE » ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX MAEC

Le site Natura 2000 Reclées de la Haute Seille regroupe 6 communes de Bresse Haute Seille sur 1 417 ha : Baume-les-Messieurs, Blois-sur-Seille, Ladoye-sur-Seille, Nevy-sur-Seille, ainsi que Hauteroche et Château-Chalon pour quelques parcelles).

Un document d'objectifs indique pour ce site Natura 2000 les objectifs de gestion à atteindre pour préserver les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire.

Ce site Natura 2000 présente des différences climatiques importantes selon le positionnement dans la reclée (altitude, exposition, confinement...). Ce sont ces forts contrastes méso- voire microclimatiques qui ont le plus d'influence sur la distribution des habitats naturels dans les reclées.

Suite à une intense érosion, les impressionnantes falaises, peuplées d'oiseaux rupestres tels que le faucon pèlerin ou le hibou Grand-duc, laissent apparaître failles et grottes, propices à l'installation de plusieurs espèces de chiroptères. Les pelouses sèches et éboulis abritent également des espèces végétales et animales rares et protégées. Bords de Seille, bocage et forêts viennent compléter la palette de milieux naturels présents dans ces reclées taillées dans le roc !

Région karstique par excellence, le massif du Jura est très riche en habitats souterrains. Néanmoins, la complexité des dispositions tectoniques et la relative jeunesse de la karstification expliqueraient l'absence de grands réseaux souterrains comme il en existe ailleurs en France.

La gestion du site Natura 2000 repose notamment sur des objectifs de préservation de l'intégrité des habitats et espèces d'intérêt communautaire, de maintien d'activités agricoles et sylvicoles extensives et de sensibilisation du public à ces richesses naturelles.

Accès au document d'objectifs du site Natura 2000 à partir du lien suivant :

<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/reclées-de-la-haute-seille-a8267.html>

Les MAEC sont proposées à l'échelle des communes concernées par le site Natura 2000 Reclées de la Haute Seille (zonage biodiversité de priorité 1), soit 6 communes représentant 4 684 ha.

En deux siècles, la vallée de la Seille a perdu plus des 2/3 de ses habitants, baisse allant de pair avec la déprise agricole. Alors que les parcelles de coteaux évoluent presque inexorablement vers un enrichissement progressif, les terrains de fond de vallée, plus accessibles et presque plats, continuent quant à eux d'être exploités. L'agriculture dans la vallée et sur ses versants est un élément conditionnant nettement la physionomie paysagère des reclées. À l'exception de quelques cultures maraîchères et céréalières, il s'agit aujourd'hui principalement de prairies pâturées ou fauchées, alors que les terrains plats servaient plus à la culture des céréales il y a 50 ans.

En ce qui concerne les mesures agro-environnementales et climatiques « localisées », une parcelle ou un élément est éligible dès lors qu'au moins une partie de la surface ou de l'élément est incluse dans le territoire la première année d'engagement.

2 RÉSUMÉ DU DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

Caractérisation des activités agricoles à l'échelle des 6 communes du site Natura 2000

| Commune | Code INSEE | Superficie totale | Superficie agricole | Nombre d'exploitations | OTEX |
|---------------------|------------|-------------------|---------------------|------------------------|-------------------------------|
| Baume-les-Messieurs | 39041 | 1 309 ha | 282 ha | 4 | bovins mixte |
| Blois-sur-Seille | 39057 | 540 ha | 36 ha | 3 | polyculture et/ou polyélevage |

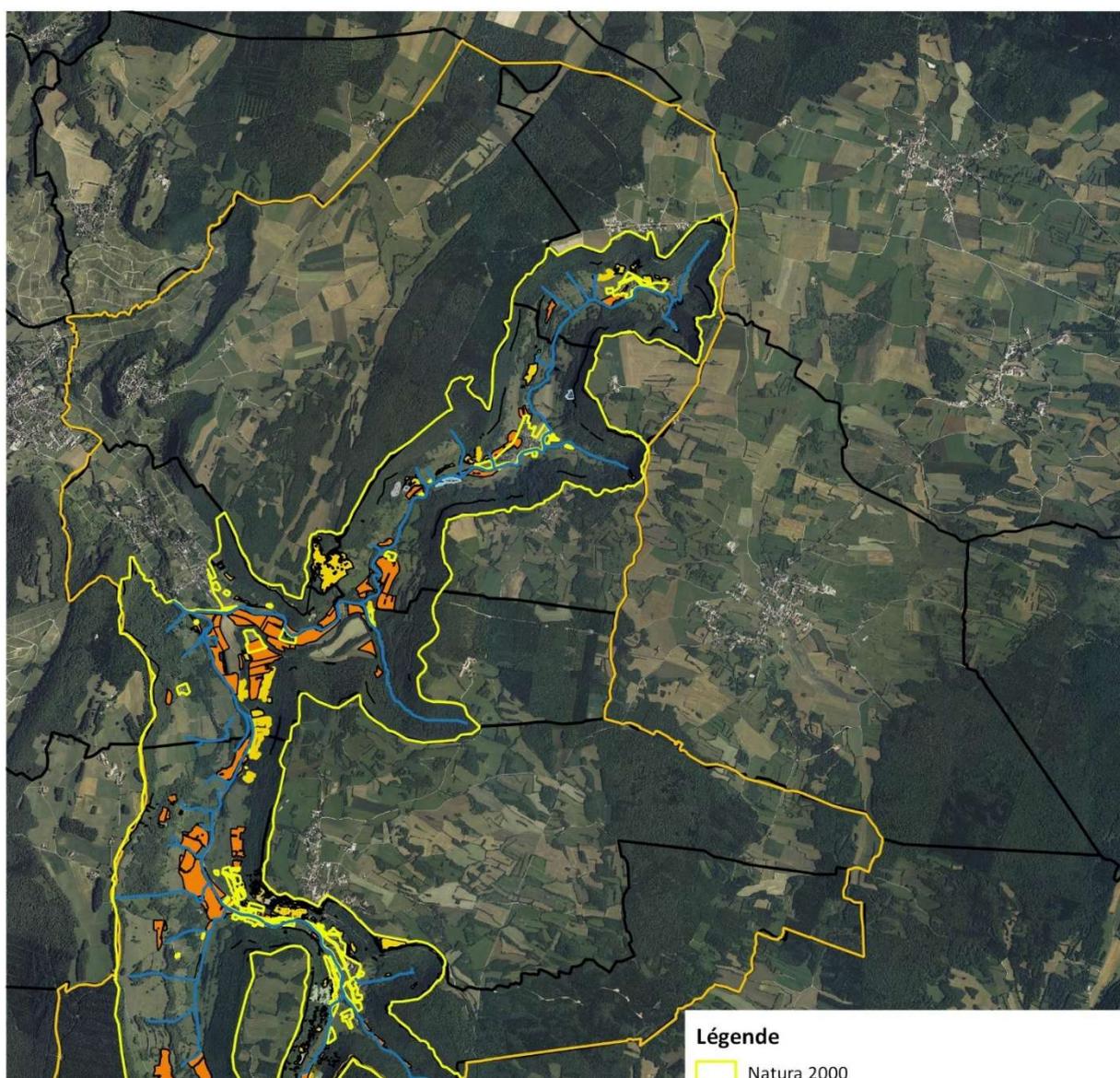
| | | | | | |
|---|-------|--|-----------------|----|----------------------------------|
| Château-Chalon | 39114 | 1 017 ha | 514 ha | 16 | viticulture |
| Hauteroche | 39177 | 3 893 ha | 1 550 ha | 18 | polyculture polyélevage et/ou |
| Ladoye-sur-Seille | 39272 | 369 ha | 246 ha | 3 | bovins lait |
| Nevy-sur-Seille | 39388 | 656 ha | 336 ha | 12 | polyculture polyélevage et/ou |
| <i>Superficies du périmètre considéré :</i> | | 4 684 ha (1 420 ha Natura 2000) | 2 964 ha | 56 | |

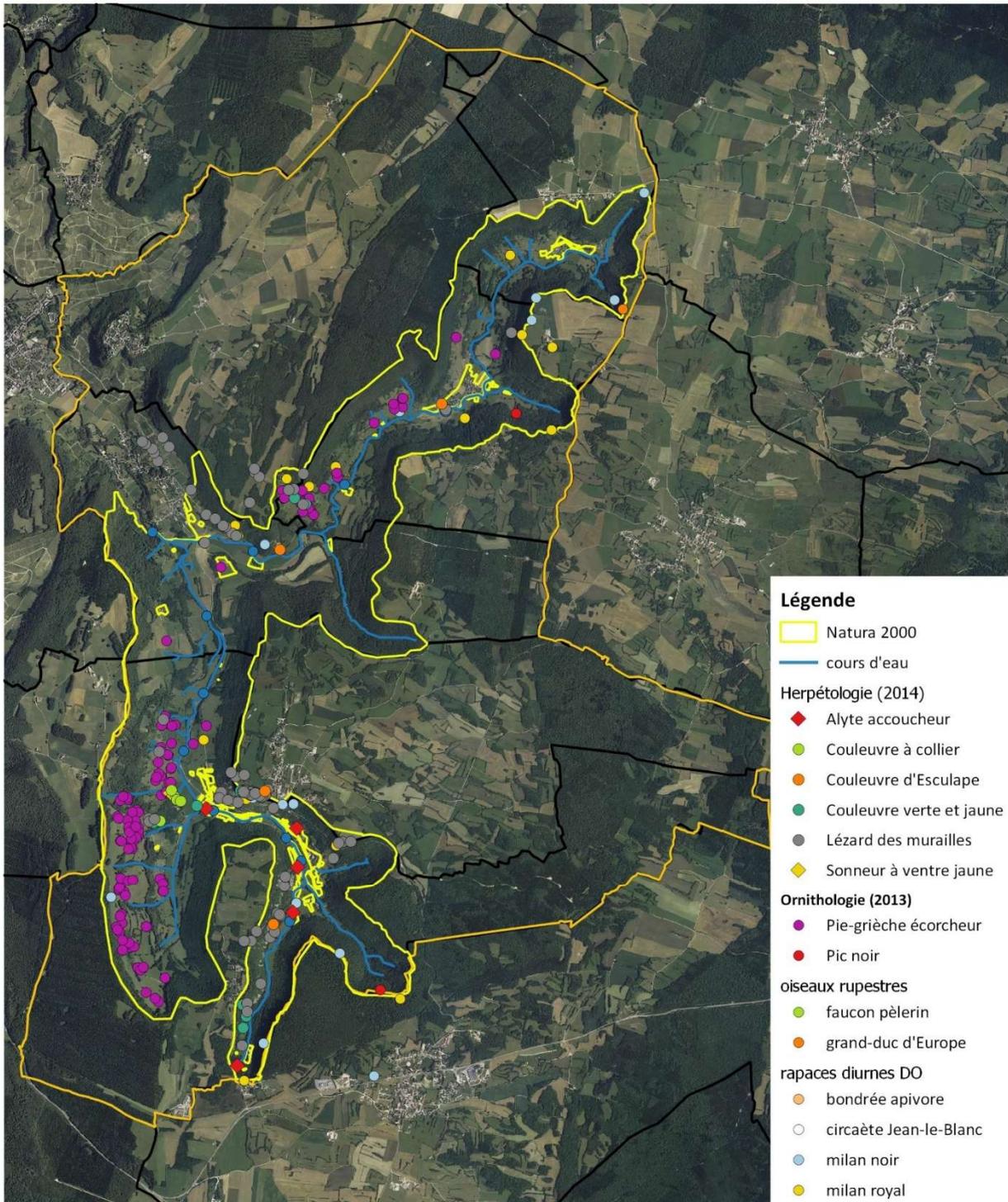
Certaines de ces données proviennent du recensement Agreste 2020.

L'extrait du registre parcellaire graphique 2020 montre clairement que les reculées de la Haute Seille sont couvertes par moins d'1/4 de surface agricole utile. Il s'agit essentiellement de prairies permanentes, la plupart inscrites en AOP Comté, avec quelques parcelles en culture (colza, luzerne...) en fond de vallée.

Le potentiel agronomique des Reculées de la Haute Seille est faible à modéré, notamment à cause de la topographie du site. Ces données ont deux conséquences principales : d'une part une gestion continue, voire soutenue, des prairies de fond de vallée, et d'autre part l'enfrichement des pelouses/prairies de coteaux.

L'activité agricole dans les Reculées se résume essentiellement en l'élevage bovin (AOC Comté), activité qui nécessite des terrains avec une végétation appétante, une pente faible à modérée... avec l'observation d'une intensification et une fertilisation de certains milieux en fond de vallée, et la déprise sur les coteaux pentus.





Enjeux agro-environnementaux

L'état de conservation des habitats ouverts est menacé par différents facteurs agricoles :

* La déprise agricole pose un problème majeur au maintien de la biodiversité à cause de la fermeture progressive des milieux ouverts, même si l'abandon des éboulis et des pelouses a conduit à une mosaïque de végétation très intéressante mais transitoire sur la commune de Baume-les-Messieurs.

* Les prairies permanentes de fond de vallée comportent la plupart du temps un intérêt botanique limité du fait des herbicides répandus et de leur caractère mésotrophe à eutrophe (engraissement).

* Le remembrement, sans remettre en cause ses effets positifs en termes de travail pour les exploitants agricoles, a pour effet pervers la disparition progressive des haies.

Différents enjeux environnementaux peuvent ressortir sur le site Natura 2000 dans le domaine agricole :

- **Préservation d'habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire (Natura 2000)**
 - o Les pelouses calcaires du *Festuco-Brometalia* (6210)
 - o Les prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)
- **Préservation des espèces d'intérêt communautaire (Natura 2000)**
 - o Les chiroptères
 - o Les oiseaux (dont la pie-grièche écorcheur)
 - o Les Lépidoptères Rhopalocères (dont *Maculinea arion*, *Lycaena dispar*)
 - o Les amphibiens et reptiles
- Préservation de la qualité des cours d'eau et des zones humides (DCE et Natura 2000)
 - o Et donc préservation des poissons d'intérêt communautaire et des écrevisses à pieds blancs
- Préservation des paysages (sites classés)

Bien que des contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers aient été mis en œuvre pour lutter contre l'enfrichement de pelouses de coteaux, ce dernier phénomène gagne, lentement mais sûrement, de l'ampleur faute d'exploitant ou à la difficulté d'exploitation. Ainsi, un taux de 20 à 50% d'enfrichement est observé pour bon nombre de parcelles agricoles sur les coteaux, le problème étant cependant moindre à Nevy-sur-Seille (vigne, terres moins en pente).

L'enfrichement des coteaux entraîne une diminution de la diversité floristique et de milieux naturels et semi-naturels (prairies), et donc de la diversité faunistique inféodée à ces milieux. On note par exemple la diminution de papillons de milieux ouverts, ou de reptiles. Ceci n'est pas sans poser également un problème d'attractivité touristique (qualité paysagère).

Selon la mise à jour de la cartographie des habitats ouverts et semi-ouverts du site Natura 2000 des Reculées de la Haute Seille, finalisée en 2016 par Pascal Collin, nous comptons principalement les habitats suivants :

- Pelouses calcaires du Festuco-Brometalia (Code Natura : 6210) : surface totale = 30 ha
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (Code Natura : 6510) : surface = 83 ha

Les 113 ha représentés par ces deux habitats d'intérêt communautaire font partie des 542 ha de surfaces toujours en herbe considérées en 2020 (données AGRESTE).

Selon P.Collin (2015-2016), la gestion préconisée est entre autre :

- un retard de fauche vers fin juin ;
- limiter au maximum la fertilisation (notamment minérale) ;
- faire attention à la charge de pâturage le cas échéant.

La pie-grièche écorcheur est un oiseau appréciant les milieux bocagers ; elle est donc présente dans les fonds de vallée, à maintenir ouverts et avec un minimum d'intrants.

Depuis 2020, la cavité à Minioptère de Schreibers, nommée grotte du Dard et située sur la commune de Baume-les-Messieurs, est intégrée au site Natura 2000 des Reculées de la Haute Seille. Le DOCOB rattaché au réseau franc-comtois de cavités à Minioptères de Schreibers est

désormais lié à celui des reculées. L'un des objectifs est de maintenir la présence de corridors écologiques fonctionnels entre les gîtes et les zones d'alimentation.

La richesse des Reculées de la Haute Seille repose sur la diversité de ses milieux naturels et agricoles. Le maintien de la mosaïque d'habitats et de corridors biologiques est l'enjeu majeur de ce PAEC.

3 LISTE DES MAEC PROPOSÉES SUR LE TERRITOIRE

Seules des mesures localisées sont proposées sur le territoire « Reculées de la Haute Seille ».

Elles peuvent être mises en œuvre sur certaines parcelles de l'exploitation et permettent de répondre à des enjeux spécifiques et localisés (biodiversité notamment).

Liste des MAEC proposées :

| Type de couvert et/ou habitat visé | Enjeu environnemental visé | Code de la mesure | Type de mesure (système ou localisée) | Objectifs de la mesure | Montant annuel | Financement |
|--|---|-------------------|---------------------------------------|--|----------------|----------------|
| Pelouses sèches (6210) ou prairies maigres de fauche (6510) enfrichées | Réouverture pour la préservation d'un couvert herbacé Maintien de la faune et de la flore inféodées à ces habitats ouverts | BF_HSOO_OUV2 | Localisée | Un travail de débroussaillage est nécessaire en plus de l'activité pastorale. | 204 €/ha | MASA FEADER |
| Pelouses sèches (6210) ou prairies maigres de fauche (6510) pâturées | Maintien d'un couvert herbacé oligotrophe à mésotrophe | BF_HSOO_PRA3 | Localisée | Maintien de milieux ouverts et de corridors associés pour la pie-grièche écorcheur | 72 €/ha | |
| Milieux ouverts inscrits en SAU : pelouses, prairies | Reproduction des espèces inféodées aux milieux ouverts (notamment pie-grièche écorcheur) | BF_HSOO_ESP1 | Localisée | Mise en défens de minimum 10% de la surface de l'îlot contractualisé | 82 €/ha | |
| | | BF_HSOO_ESP2 | Localisée | Retard de fauche de 25 jours | 145 €/ha | |
| | | BF_HSOO_ESP3 | Localisée | Retard de fauche de 35 jours | 200 €/ha | |

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information du territoire « Reculées de la Haute Seille ».

4 MONTANTS D'ENGAGEMENT MINIMUM ET MAXIMUM

L'engagement dans une ou plusieurs MAEC de ce territoire est possible uniquement dans le cas où cet engagement représente, au total, un montant annuel supérieur ou égal à 300 euros. Si ce montant minimum n'est pas respecté lors de la demande d'engagement en première année, celle-ci sera irrecevable.

Par ailleurs, le montant de l'engagement est susceptible d'être plafonné selon les modalités d'intervention des différents financeurs précisées dans la notice spécifique de chaque mesure. Si ce montant maximum est dépassé, la demande devra être modifiée.

5 CRITÈRES DE PRIORISATION DES DOSSIERS

Les critères de priorisation permettent de classer les demandes d'aide lorsque le nombre de demandeurs éligibles est supérieur aux capacités de financement. Dans ce cas, les dossiers sont engagés par ordre de priorité en fonction des critères définis.

Ces critères de priorisation sont précisés dans la notice spécifique de chaque mesure.

Pour le territoire « Reculées de la Haute Seille »

Priorité 1 : exploitation engageant au moins une MAEC sur au moins un îlot agricole intégré au site Natura 2000 Reculées de la Haute Seille – diagnostic d'exploitation à l'appui

Priorité 2 : exploitation engageant uniquement une ou des MAEC en limite extérieure du site Natura 2000 (dans un rayon de 500m) – diagnostic d'exploitation à l'appui

Cette priorisation sur le secteur demandé est à croiser avec la priorisation propre à chaque MAEC proposée :

| | OUV2 | PRA3 | ESP1 | ESP2 | ESP3 |
|------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Sur Natura 2000 | 1 | 2 | 2 | 1 | 1 |
| Hors Natura 2000 | 3 | 4 | 4 | 3 | 3 |

Niveau de priorisation selon contexte et MAEC choisie

6 COMMENT FAIRE LA DEMANDE D'ENGAGEMENT POUR UNE NOUVELLE MAEC ?

Pour vous engager dans une MAEC en 2023, vous devez obligatoirement déposer une demande d'aide avant le 15 mai 2023 lors de votre déclaration PAC dans Télépac :

- En cochant la case correspondant aux MAEC 2023-2027 à l'étape « Demande d'aides » ;
- En dessinant les éléments graphiques pour lesquels une aide est demandée (éléments surfaciques, linéaires ou ponctuels) à l'étape « RPG MAEC/BIO », selon les instructions

figurant dans la notice explicative de la télédéclaration des MAEC2, en précisant le code de la mesure demandée ;

Concernant les mesure(s) PRA et ESP vous devez également déclarer les effectifs animaux autres que bovins dans l'écran correspondant sur Télépac, afin que la DDT(M) soit en mesure de calculer le chargement ou les effectifs animaux de votre exploitation.

7 CONTACTS

Pour toute information complémentaire, contacter la structure animatrice du territoire :

Communauté de communes Bresse Haute Seille

Service environnement – Diane MUZARD, animatrice Natura 2000

1, place de la Mairie – 39140 BLETTERANS

03.84.44.46.80 / d.muzard@bressehauteseille.fr

² Disponible sur Telepac : <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>